

DÉCAPANT POUR REVÊTEMENT ORGANIQUE AMIANTÉ EN FAÇADE

Version 02 du 15/01/2019

PRESENTATION

LICEF a mis au point la gamme **AMIAANTOL** destinée à l'élimination des peintures et systèmes organiques amiantés de toutes natures chimiques rencontrés dans le bâtiment, le génie civil et l'industrie.

Compte tenu de la grande variété de produits appliqués et afin d'apporter une réponse technique efficace quel que soit le cas, il a été nécessaire de formuler plusieurs produits spécifiques.

AMIAANTOL F12 est l'un de ces produits, spécifiquement élaboré pour décaper les revêtements organiques contenant de l'amiante couramment rencontrés sur les façades de bâtiments.

DOMAINES D'UTILISATION

AMIAANTOL F12 est adapté au décapage de l'ensemble des systèmes susceptibles de contenir des fibres d'amiantes, sur base acrylique ou styrène-acrylique :

- Imperméabilités de façade
- RPE de toute nature
- Films minces
- Pliolites
- Films organiques de toute épaisseur

MODE D'ACTION

AMIAANTOL F12 agit par ramollissement et par décollement des revêtements tout en séquestrant les fibres d'amiante contenues dans le système. Après action, le retrait s'effectue au scaper à lame, sans libérer de fibres et générer de poussières.

MODE D'EMPLOI

Compte tenu de la grande variété de cas de figure possible, nous invitons les utilisateurs à faire appel à notre service technique pour obtenir des conseils.

L'application s'effectue au pistolet Airless, à la brosse ou au rouleau de la façon suivante :

- Appliquer une couche épaisse et régulière de décapant
- Laisser agir le temps nécessaire au total ramollissement (3 à 12 heures). Le temps utile à cette action devra être validé par un essai.
- Retirer le revêtement ramolli à l'aide d'un scaper à lame de façon soigneuse.
- Laisser sécher les fonds.

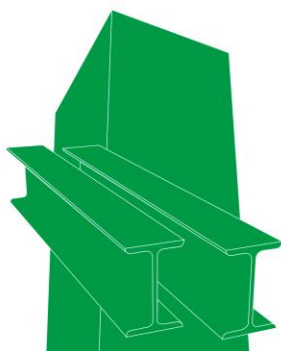
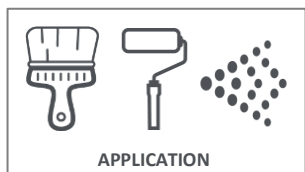
AVANTAGES

- ✓ Polyvalent
- ✓ Très bon Tac
- ✓ Spectre d'action très large
- ✓ Mécanisable
- ✓ Ininflammable, non nocif, non toxique
- ✓ pH neutre

Groupe Licef – L'Industrielle de Chimie Elaborée Française

ZAC des Malettes – 758, rue du Chat Botté – 01700 BEYNOST
Tél. : 04 78 31 17 17 – Fax : 04 72 02 26 24 – Email : info@licef.fr
SAS au capital de 750 000 € - SIRET 338 753 817 00034 – N°TVA : FR 29 338 753 817

www.groupe-licef.fr



AMIAANTOL F12

DÉCAPANT POUR REVÊTEMENT ORGANIQUE AMIANTÉ EN FAÇADE

Version 02 du 15/01/2019

CONSOMMATION

Elle varie en fonction du type de revêtement, du nombre de couches à retirer ainsi que de la nature des fonds. Elle pourra s'établir entre 0,5kg à 1kg/m².

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le produit ne sur-pollue pas le déchet. Pour autant les résidus de décapage contenant de l'amiante devront faire l'objet d'une attention particulière et être évacués conformément aux règles en vigueur. Ces déchets devront être emballés selon la réglementation R4412-122 à chaque vacation afin d'éviter tout risque d'empoussièrement suite au séchage du produit.

SÉCURITÉ

Les personnels utilisateurs devront avoir reçu une formation spécifique amiante, être équipés de tous les EPI nécessaires prévus lors des opérations de retrait dites de « sous-section 3 » ou de « sous-section 4 ».

Porter des gants conformes à la norme EN374 en butyle, ou bien, pour un usage unique, en nitrile.

AMIAANTOL F12 ne présente pas de risque nocif ou toxique et de ce fait n'apporte pas de risque directement associé à son emploi.

EMBALLAGE & CONSERVATION

AMIAANTOL F12 est présenté en emballage plastique à ouverture totale de 18 kg net. Stocker à une température comprise entre 5°C et 30°C en emballage fermé. Le produit est stable 12 mois dans son emballage fermé d'origine.

Nota : pour toute autre question concernant le produit ou son application, consulter notre service technique ou notre laboratoire.